













IRAN : PLUS
DE 210 EXÉCUTIONS
EN 9 MOIS!

HALTE AUX EXÉCUTIONS

LE 10 OCTOBRE 2007
DITES NON À LA PEINE DE MORT EN IRAN
VENEZ MANIFESTER VÊTUS DE NOIR
À 14 H 00
DEVANT L'OPÉRA BASTILLE

IRAN : LES EXÉCUTIONS S'ACCÉLÈRENT

Depuis le début de l'année, l'Iran a exécuté plus de 210 condamnés. En 2006, pas moins de 177 mises à mort avaient été répertoriées.

Adultère, sodomie, vol à main armée, assassinat,... en Iran la peine de mort peut être prononcée aussi pour des infractions non violentes. Le 13 juin 2007, le parlement iranien a approuvé un projet de loi prévoyant la peine capitale pour les producteurs de films pornographiques. Deux journalistes ont été condamnés à mort en juillet dernier après avoir été accusés d'espionnage.

Cet été, les exécutions publiques ont repris à Téhéran après cinq ans de suspension : un homme condamné pour adultère y a été lapidé à mort le 10 juillet dernier. Par ailleurs l'Iran est l'un des derniers pays au monde à recourir à la peine de mort contre des mineurs.

Les exécutions publiques, pendaison ou lapidation, sont mises en scène de façon macabre avec pour objectif de terroriser la population. Le 2 août 2007, deux hommes reconnus coupables d'avoir assassiné un haut magistrat iranien ont été pendus à des grues dans le centre de Téhéran. Quelques semaines plus tard, 21 personnes étaient exécutées le même jour, le 5 septembre 2007. L'Iran se place aujourd'hui, en tête des pays exécuteurs avec la Chine, le Pakistan et les États-Unis.

Nos organisations sont vivement préoccupées par la recrudescence des pendaisons au cours de ces derniers mois. Dans le cadre de la 5e Journée Mondiale contre la Peine de Mort, nos organisations appellent les États Membres de l'Organisation des Nations Unies lors de la 62e session de l'Assemblé Générale, à se prononcer en faveur d'un moratoire universel sur les exécutions.

EMADEDDIN BAGHI SE BAT CONTRE LA PEINE DE MORT



Le journaliste iranien et défenseur des droits de l'homme Emadeddin Baghi a de nouveau été condamné à trois années de prison le 31 juillet 2007 en raison de ses activités contre la peine de mort. Emadeddin Baghi avait déjà été incarcéré pour les mêmes motifs entre 2000 et 2003.

Sa condamnation a déclenché une protestation du gouvernement français, qui lui a attribué le prix des

droits de l'Homme de la République française en 2005. L'Association pour le droit à la vie qu'il préside vient de rejoindre la Coalition mondiale contre la peine de mort.

DEUX JOURNALISTES KURDES CONDAMNÉS À MORT



Deux journalistes kurdes iraniens, Adnan Hassanpour, 27 ans, et Abdolvahed Hiva Botimar, 29 ans, ont été condamnés à mort, le 16 juillet 2007, par le tribunal révolutionnaire de Marivan, dans le Kurdistan iranien.

Leur crime : être des « mohareb », ce qui signifie « ennemis de Dieu » en persan. Placés dans des cellules individuelles, ils ont appris leur condamnation en lisant le journal. Ils ont mené une grève de la faim pendant plus de 50 jours pour protester contre leurs conditions de détention. Malgré les problèmes de santé dont ils souffrent, les autorités pénitentiaires ne leur autorisent pas l'accès aux soins.